

Notice explicative du formulaire

Requête visant une modification de l'enregistrement dans le registre des marques Benelux

Remarques préliminaires:

Si l'espace sur le formulaire est insuffisant, reprenez les données en annexe. Mentionnez dans ce cas la référence et le nom du requérant tels qu'indiqués à la rubrique 1 du formulaire ainsi que la rubrique à laquelle se rapporte l'annexe.

L'inscription de modifications dans le registre des marques doit toujours s'effectuer sur la base des pièces établissant cette modification. Ces pièces doivent accompagner votre requête pour l'inscription d'une modification. Pour chaque type de modification, il est indiqué les documents justificatifs éventuellement exigés.

Les pièces jointes à votre envoi sont publiques. Tout le monde peut demander des copies de ces pièces à l'Office Benelux de la Propriété intellectuelle.

Le formulaire peut être envoyé par courrier postal auprès de l':

Office Benelux de la Propriété intellectuelle

Boîte postale 90404

2509 LK La Haye

Pays-Bas

Tél.: +31 70 349 11 11

Fax: +31 70 347 57 08

Adresse de visite:

Bordewijklaan 15

2591 XR La Haye

Ouvert les jours ouvrables de 10.00 à 12.00 heures et de 14.00 à 16.00 heures.

L'Office Benelux de la Propriété intellectuelle préfère l'envoi de la requête par courrier postal si le formulaire doit être accompagné de pièces originales ou certifiées conformes (cession, licence, saisie, ...).

Vous pouvez également envoyer la requête uniquement par télécopieur (en cas de modifications ne nécessitant pas de pièces originales ou certifiées conformes). Cochez la case adéquate à la page 1. Il n'est alors plus nécessaire d'envoyer de confirmation par courrier postal.

Le dépôt du formulaire en un seul exemplaire est suffisant. Dès réception des pièces, l'Office Benelux de la Propriété intellectuelle adressera un accusé de réception mentionnant les taxes dues.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous rendre sur notre site www.boip.int ou prendre contact avec notre Centre d'Information. Tel.: + 31 70 349 12 42.

Notice explicative du formulaire

Requête visant une modification de l'enregistrement dans le registre des marques Benelux

Notice explicative rubrique par rubrique.

Prenez d'abord connaissance de la notice explicative avant de compléter les différentes rubriques.

1 **Références, numéro de téléphone et numéro de compte**

Mentionnez ici un numéro de référence ou de dossier propre à votre administration. L'Office Benelux de la Propriété intellectuelle le reprendra dans la correspondance qu'il vous adresse.

La personne à contacter est la personne de votre organisation qui traite cette demande et qui peut, le cas échéant, fournir des informations complémentaires.

2 **Données bancaires**

Le numéro du compte bancaire ou du compte chèque postal est demandé en prévision d'une éventuelle restitution.

3 **Requérant**

Mentionnez ici le nom et l'adresse du requérant du changement.

4 **Mandataire**

Cette rubrique est destinée à constituer un mandataire ou un avocat spécialisé en propriété intellectuelle. Ce sont des bureaux externes ou spécialistes indépendants. Ils vous conseillent pour la protection des marques et peuvent prendre en charge toutes les formalités à la place d'un titulaire de marque. Vous trouverez plus d'informations sur les services des mandataires ainsi qu'une liste d'adresses sur le site de leur association professionnelle dans le Benelux: l'association "BMM" (www.bmm.be ou www.bmm.lu). Si vous faites appel aux services d'un mandataire en marques ou d'un avocat spécialisé en P.I., celui-ci doit être établi sur le territoire de l'UE ou de l'EEE.

Si vous n'utilisez pas les services d'un mandataire, passez à la rubrique suivante.

Si vous souhaitez être repris en tant que mandataire pour les marques en question, veuillez cocher la case correspondante. Cette notification peut être demandée en même temps qu'une autre modification au registre des marques.

5 **Marque(s) concernée(s) par la modification**

Mentionnez ici le (les) numéro(s) d'enregistrement dans le registre des marques Benelux concerné(s) par la modification. Si la(les) marque(s) n'est (ne sont) pas encore enregistrée(s), mentionnez alors le numéro de dépôt. Dans le cas où la marque est enregistrée, mentionnez de préférence le numéro d'enregistrement et non le numéro de dépôt.

Attention: Si la (les) marque(s) concernées(s) par la modification est (sont) une (des) marque(s) internationale(s), remplissez le "formulaire relatif à une demande en vue d'apporter des modifications au registre International".

6 **Modifications**

Cochez la case correspondant à la modification qui doit être inscrite. Les modifications suivantes peuvent être inscrites:

A **Cession ou transmission**

Exemple: vous avez vendu votre marque ou acheté une marque. Indiquez s'il s'agit d'une cession totale ou partielle.

Mentionnez le nom et l'adresse de l'(des) acquéreur(s) de la (des) marque(s).

Mentionnez également en cas de cession partielle les produits ou services pour lesquels la marque est cédée.

Notice explicative du formulaire

Requête visant une modification de l'enregistrement dans le registre des marques Benelux

Attention: Si l'acquéreur est une personne physique, indiquez le nom et le premier prénom en entier; si l'acquéreur est une entreprise ou une organisation, indiquez aussi la forme juridique. Mentionnez impérativement l'adresse complète (rue, numéro, localité) de l'acquéreur. La correspondance de l'Office Benelux de la Propriété intellectuelle peut être envoyée sur demande à une boîte postale; seule l'adresse complète reprenant la rue est inscrite dans le registre des marques.

La requête doit être accompagnée d'un acte, signé par le cédant et l'acquéreur, qui établit la cession de la (des) marque(s). Un extrait de l'acte proprement dit, signé par les parties, peut suffire.

Attention: Si une saisie sur la (les) marque(s) est inscrite, vous devez produire en outre une attestation prouvant que le saisissant a donné son consentement.

B Changement de nom et/ou d'adresse du titulaire ou du licencié

Indiquez en cochant la case adéquate le type de changement (changement de nom ou d'adresse). Indiquez aussi la personne dont les données ont changé (titulaire ou licencié d'une marque).

Attention: Il est possible de faire inscrire un changement de nom comme d'adresse moyennant une seule requête. Cochez le cas échéant les deux possibilités. Seules peuvent être inscrites les modifications pour des licenciés déjà repris dans le registre.

Mentionnez ensuite les données pertinentes.

En cas de changement de nom du titulaire ou du licencié d'une marque, le nouveau nom ainsi que la forme juridique doivent être mentionnés. Vous devez produire une pièce justificative du changement (ex. Extrait du registre de commerce établissant le changement de nom). Il peut s'agir d'une copie.

En cas de changement d'adresse, la nouvelle adresse doit être indiquée complètement. Mentionnez toujours la rue. La correspondance de l'Office Benelux de la Propriété intellectuelle peut être envoyée sur demande à une boîte postale; seule l'adresse complète reprenant la rue est inscrite dans le registre des marques.

C Licence, gage, saisie

Indiquez en cochant les cases adéquates le type de droit établi sur la (les) marque(s).

Mentionnez ensuite le nom et l'adresse de celui qui a pratiqué la saisie ou qui a acquis le droit de gage ou de licence sur la (les) marque(s).

Attention: S'il s'agit d'une personne physique, indiquez le nom et le premier prénom en entier; s'il s'agit d'une entreprise ou une organisation, indiquez aussi la forme juridique.

Mentionnez en tout cas la rue dans l'adresse. La correspondance de l'Office Benelux de la Propriété intellectuelle peut être envoyée sur demande à une boîte postale; seule l'adresse complète reprenant la rue est inscrite dans le registre des marques.

La requête doit être accompagnée d'une pièce prouvant le droit établi sur la (les) marque(s). Vous devez introduire une copie de l'acte signée par les parties.

Si la requête porte sur la radiation d'une licence, d'un droit de gage ou d'une saisie, les données du titulaire du droit à radier doivent être mentionnées telles qu'elles figurent dans le registre (la pièce justificative d'une radiation peut être une copie).

Notice explicative du formulaire

Requête visant une modification de l'enregistrement dans le registre des marques Benelux

Page 4 de 5

Attention: La radiation d'une licence ne peut être demandée que par le titulaire de la marque et le licencié conjointement. La levée d'une saisie ne peut être demandée que par le saisissant. La levée d'un droit de gage nécessite au minimum la requête du titulaire du droit de gage.

D Limitation de la liste des produits et/ou services

Choisissez entre option 1 et option 2.

La requête doit être signée par le titulaire de la marque (avec mention de ses nom et fonction). Si la demande est introduite par un mandataire, elle doit être accompagnée d'un pouvoir.

Attention: Si une saisie, un droit de gage ou une licence est inscrit sur la (les) marque(s), vous devez produire en outre une attestation établissant que le saisissant, le titulaire du droit de gage ou le licencié a donné son consentement.

E Modification des coordonnées du mandataire

Indiquez en cochant la case adéquate le type de changement (changement de nom ou d'adresse ou éventuellement les deux) en relation avec les données du mandataire déjà inscrit.

Mentionnez ensuite les données pertinentes.

En cas de changement de nom, le nouveau nom ainsi que la forme juridique doivent être mentionnés. Vous devez produire une pièce justificative du changement (ex. Extrait du registre de commerce établissant le changement de nom). En cas de changement d'adresse, la nouvelle adresse doit être indiquée complètement.

F Modification de l'adresse de correspondance

Les déposants qui n'ont pas de siège dans l'UE ou l'EEE et qui ne font pas appel à un mandataire sont obligés d'indiquer une adresse postale dans l'UE ou l'EEE. Mentionnez la (nouvelle) adresse postale.

G Radiation de l'(des) enregistrement(s)

Indiquez en cochant la case adéquate le type de radiation.

La requête doit être signée par le titulaire de la marque (avec mention de ses nom et fonction). Si la demande est introduite par un mandataire, elle doit être accompagnée d'un pouvoir.

En cas de radiation sur décision judiciaire, nous devons recevoir l'exploit de l'huissier de justice accompagné d'une copie de la décision de justice qui atteste de la décision.

Attention: Si une saisie ou un droit de gage ou un droit de licence sur la (les) marque(s) a été inscrit(s), la radiation ne peut être effectuée que si le saisissant ou le titulaire du droit de gage ou le licencié ont donné leur consentement.

H Modification du règlement d'usage et de contrôle d'une marque collective

Cette rubrique concerne uniquement les marques collectives. Si le règlement d'usage et de contrôle change, le nouveau règlement doit être repris dans le registre. Joignez le nouveau règlement.

Notice explicative du formulaire

Requête visant une modification de l'enregistrement dans le registre des marques Benelux

7 **Payement**

Environ une semaine après la réception des documents, l'Office Benelux de la Propriété intellectuelle vous adressera un accusé de réception. Sur celui-ci figureront les montants dus.

Attention: La mention des taxes dues comprise dans l'accusé de réception de l'Office Benelux de la Propriété intellectuelle est un service qui n'est générateur d'aucun droit et ne peut être considéré comme une facture. Le calcul des taxes se base sur les données que vous avez fournies. Après examen approfondi, il se peut que ce calcul se révèle inexact. Dans ce cas, l'Office Benelux de la propriété intellectuelle restituera éventuellement l'excédent des taxes versées ou demandera de payer un complément de taxes.

Si vous souhaitez payer immédiatement, joignez une preuve de payement. Vous pouvez payer par un virement ou versement sur l'un des comptes suivants:

Pays-Bas

- Compte IBAN: NL68 ABNA 0240 0367 00 BIC: ABNA NL2A (ABN AMRO)

Belgique

- Compte IBAN: BE24 0014 3183 0538 BIC: GEBA BEBB (BNP Paribas Fortis)

Luxembourg

- Compte IBAN: LU50 0030 0556 7430 0000 BIC: BGLL LULL (BGL BNP Paribas)

Si vous avez un compte courant à l'Office Benelux de la Propriété intellectuelle, le montant total sera débité de ce compte. Cochez la case adéquate et indiquez le numéro (à quatre chiffres) de votre compte courant.

Attention: Nous ne sommes pas autorisés à accepter un prélèvement automatique de votre compte bancaire ou postal.

8 **Signature**

La requête doit être signée par le requérant ou son mandataire. Si la requête est introduite au nom d'une personne morale, il convient de mentionner le nom et la qualité du signataire.

9 **Annexes**

Mentionnez toujours le nombre d'annexes.

Mentionnez sur chaque annexe la référence que vous avez indiquée sous la rubrique 1 et le nom du requérant. Le cas échéant, si vous joignez des annexes, indiquez alors les rubriques correspondantes du formulaire.

Taxes et redevances**à partir du 1er janvier 2014****Marques**

Blad 1 van 2

	Digital Euro	Papier Euro
Taxes de dépôt		
Taxe de base marque individuelle, jusqu'à 3 classes	240	276
Taxe de base marque collective, jusqu'à 3 classes	373	428
Taxe supplémentaire par classe en sus de la 3 ^{ème}	37	42
Taxe supplémentaire pour l'enregistrement accéléré, jusqu'à 3 classes	193	221
Taxe supplémentaire par classe en sus de la 3 ^{ème}	30	34
Taxe supplémentaire pour la description des éléments distinctifs	39	44
Enregistrement déclaration du droit de priorité		15
Examen d'antériorités		
Taxe de base examen, jusqu'à 3 classes		150
Taxe supplémentaire par classe en sus de la 3 ^{ème}		20
Renouvellement		
Taxe de base marque individuelle, jusqu'à 3 classes	260	
Taxe de base marque collective, jusqu'à 3 classes	474	
Supplément par classe en sus de la 3 ^{ème}	46	
Taxe supplémentaire pour une demande de renouvellement et/ou paiement endéans les six mois après la date d'échéance	129	
Modifications de l'enregistrement		
Enregistrement cession ou transmission, licence, droit de gage ou saisie		
• première marque		54
• deuxième à cinquième marque		27
• pour chaque marque suivante		gratuit
Enregistrement limitation de la liste des produits et services		44
Modification d'un mandataire, y compris sa constitution après l'enregistrement du dépôt		
• première marque		22
• de la deuxième à la cinquième marque du même titulaire		11
• chaque marque suivante du même titulaire		gratuit
• de la deuxième à la cinquième marque de titulaires différents		11
• chaque marque suivante de titulaires différents		2
Enregistrement d'un changement de nom ou d'adresse du déposant, du mandataire, du titulaire ou du licencié		gratuit
Correction d'erreurs de plume dues au titulaire, après l'enregistrement		
• première marque		18
• pour chaque marque suivante		9
Opposition		
Opposition, taxe par opposition introduite		1.000
• taxe supplémentaire par droit invoqué en sus du troisième		100
• suspension sur requête et prolongation de celle-ci avant le début de la procédure (1 ^{ère} année)		gratuit
• suspension sur requête et prolongation de celle-ci après la 1 ^{ère} année, par périodes de quatre mois		150
Traduction des arguments		
• quatre premières pages*		gratuit
• chaque page* ou partie de page en sus de la quatrième		55
• Traduction de la décision, par page* ou partie de page		45

Taxes et redevances**à partir du 1er janvier 2014**

Blad 2 van 2

	Digital Euro	Papier Euro
Autres		
Renseignements		
• de moins d'une heure		23
• de plus d'une heure, par heure		55
Abonnement aux marques postérieures		
• taxe de base		50
• taxe supplémentaire par classe en sus de la 3 ^{ième}		8
Datolite, mise à disposition électronique des données relatives aux marques		
• par marque	0,48	
• par renouvellement	0,25	
• mutations, par année quel que soit le nombre réel	2.428	
Copies		
• non certifiées, par enregistrement		4
• non certifiées, autres par page		5
• certifiées conformes, par enregistrement		15
• certifiées conformes, autres par page		17
• acte de dépôt, par dépôt		4
• Documents de priorité		15
• Traduction d'un dépôt ou enregistrement publié, de l'anglais vers le français ou le néerlandais par mot		0,20
Droit de transmission pour l'enregistrement international et pour la marque de l'UE		
• Par marque internationale, pour l'introduction d'un renouvellement	80	
• Par marque de l'UE, pour l'introduction d'une demande		80
• Si les frais d'envoi dépassent le montant de 25 euros		Frais d'envoi réels

* Une page: maximum 30 lignes de 80 caractères maximum par ligne.